

Délibération 2022- 47 CA P

Séance du 13 octobre 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Participation à la consolidation du capital de la société d'accélération du transfert de technologie-SATT Nord :

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 200 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 13 octobre 2022 sur la convocation de monsieur Abdelhakim Artiba, Président, et sous la présidence de séance de madame Souad Harmand, Vice-présidente du conseil d'administration

Le quorum étant atteint,

Madame la Vice-présidente donne la parole à monsieur le Directeur de la recherche et de la valorisation. Il demande au conseil de bien vouloir autoriser la participation de l'UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE, à hauteur d'un montant maximal de 341 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT Nord, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 31 000 €, sous réserve que l'Agence Nationale de Recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT Nord, pour le compte de l'Etablissement.

Dans le cadre de cette action, le Conseil d'Administration donne tous les pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération et lui accorde les pouvoirs de signature des actes suivants d'ici fin 2022 :

- L'avenant au contrat bénéficiaire entre l'Agence Nationale de Recherche et l'Etablissement UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE.
- Le bon de souscription afférant à cette délibération, dans le but d'une reconstitution des fonds propres de la SATT Nord.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'opération de recapitalisation de la SATT

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 24 octobre 2022

Abdelhakim Artiba
Président

